

DEMANDE DE PLACE-S EN ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR



Date:..... Reçu le:..... Renouvelée le:.....

La demande est à confirmer chaque trois mois afin de rester en liste d'attente.

Il est recommandé de prendre rendez-vous avec une coordinatrice pour l'évaluation des besoins et une présentation de la structure ainsi que des accueils collectifs.

1er enfant

NomPrénomFille Garçon

Adresse où vit l'enfant

NPA & Localité

Date de naissanceFratrie à l'AFJ.....

Ecole /jardin d'enfant Date d'entrée à l'école

Accueil désiré dès le Fin d'accueil (si durée déterminée).....

Accueil souhaité *(cf consignes p.3)*

horaires	lundi / %	mardi / %	mercredi / %	jeudi / %	vendredi / %	validation
de						
à						

Total d'heures hebdomadaires

heures

2ème enfant *(pour un 3ème enfant utiliser une nouvelle fiche)*

NomPrénom Fille Garçon

Adresse où vit l'enfant

NPA & Localité

Date de naissance Fratrie à l'AFJ

Ecole /jardin d'enfant Date d'entrée à l'école

Accueil désiré dès le Fin d'accueil (si durée déterminée).....

Accueil souhaité mêmes horaires que 1er enfant

horaires	lundi / %	mardi / %	mercredi / %	jeudi / %	vendredi / %	validation
de						
à						

Total d'heures hebdomadaires

heures

Parent merci de remplir **toutes** les rubriques **et écrire lisiblement l'e-mail**

Nom.....Prénom

Représentant légal oui non Date de naissance

Adresse.....NPA & Localité.....

Téléphone Privé.....Portable

Tel professionnel

Profession.....Taux d'activité

e-mail.....Nationalité

Etat civil.....Langue(s) parlée(s)

Frais pris en charge par Hospice général SPC: *www.geneve.ch/spc_ocpa*

Si oui, quel CAS + nom de l'assistant-e social-e

Parent

Nom.....Prénom

Représentant légal oui non Date de naissance

Adresse.....NPA & Localité.....

Téléphone Privé.....Portable

Tel professionnel

Profession.....Taux d'activité

e-mail.....Nationalité

Etat civil.....Langue(s) parlée(s)

Frais pris en charge par Hospice général SPC *www.geneve.ch/spc_ocpa*

Si oui, quel CAS + nom de l'assistant-e social-e

Mode de garde actuel.....

En attente d'une place en crèche / garderie ? si oui laquelle

Raison de la demande d'accueil

Restrictions liées à la présence d'animaux domestique(s)

Remarques en lien avec la religion et sa pratique

Remarques, questions, demandes particulières

Les enfants sont confiés à des accueillantes familiales, employées de la structure AFJ Rhône-Sud et au bénéfice d'une autorisation d'exercer délivrée par l'Office de la Jeunesse (SASAJ). La structure fera son possible pour trouver la meilleure solution dans les délais mais celle-ci n'est pas garantie.

Information concernant les horaires:

L'accueil d'un enfant ne doit pas dépasser 10h par jour ni 50h par semaine.

L'horaire se situe entre 7h et 19h. Le matin, l'arrivée est fixée au plus tard à 9h .

La demande doit être au plus juste des besoins, surestimer les horaires peut invalider celle-ci.

A contrario et selon les disponibilités de l'accueillante familiale, il ne peut être répondu favorablement à toutes les demandes d'augmentation d'horaires en cours d'année.

Fréquentation type:

100% journée complète avec repas et 2 goûters. Maximum 10h d'accueil comprises entre 7h et 19h

Fréquentations exceptionnelles sous réserve de disponibilités:

75% 3/4 de journée avec repas, 1 goûter et sieste. Maximum 7h30 d'accueil comprises entre 7h et 15h30

60% 1/2 journée avec goûter, repas. Maximum 6h00 comprises entre 7h et 13h30

50% après-midi avec sieste goûter. Maximum 5h comprises entre 13h et 19h

Parascolaire: sur demande dûment motivée. Le recours au GIAP étant à favoriser.

- L'accueil est contractualisé et facturé pour la **durée de l'année scolaire** (vacances d'été comprises) et est renouvelé tacitement d'année en année et prend fin à la veille de la rentrée scolaire.
- L'accueil à durée déterminée - pour raison spécifique validée par l'AFJ Rhône-Sud - est contractualisé et prend fin à échéance.
- Une modification d'horaires d'accueil doit être significative et durable pour être validée et contractualisée par la structure mais le nombre d'heures hebdomadaires ne peut diminuer en cours d'année scolaire.
- **pour le surplus voir le Règlement du 29.06.2018. Pour les accueils dès le 30.8 voir nouveau règlement.**

Dans les 10 jours après réception (poste ou e-mail) de ce formulaire dûment complété et signé, une confirmation d'inscription ainsi qu'une facture de frais de dossier (CHF 30.-) seront envoyées. Pour rappel, les demandes doivent impérativement être renouvelées tous les 3 mois.

Je (nous) soussigné-e(s),

.....
atteste(ons) avoir pris connaissance du "**Règlement à l'intention des parents concernant l'accueil des enfants**" du 29.6.18 validé par le Conseil intercommunal AFJ Rhône-Sud et accepte(ons) ces dispositions, ainsi que le **nouveau règlement validé au 30.8.2021** (voir site internet).

Date et

signature:

Accueil familial de jour AFJ Rhône-Sud
11, rue des Evaux
1213 ONEX

Tel 022.870.10.80

Fax 022 870 10 83

info@afjrhonesud.ch

Horaires de permanence tél. et accueil :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h15